AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

213C1984
FR0000078339-FS0762

20 décembre 2013

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

CCA INTERNATIONAL

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 19 décembre 2013, la société par actions simplifiée Finapertel[1] (24-26 rue Ballu, 75009 Paris) a déclaré avoir franchi en hausse, le 18 décembre 2013, le seuil de 90% du capital de la société CCA INTERNATIONAL et détenir 6 766 764 actions CCA INTERNATIONAL représentant 13 378 187 droits de vote, soit 91,94% du capital et 93,82% des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions CCA INTERNATIONAL hors marché.

[1] Société contrôlée par le fonds commun de placement à risque LFPI 1, représenté par la société par actions simplifiée LFPI Gestion.
[2] Sur la base d'un capital composé de 7 360 272 actions représentant 14 259 549 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.